



## Mairie de Saint Gondon

e.mail [mairie-st.gondon@wanadoo.fr](mailto:mairie-st.gondon@wanadoo.fr)

Blog : [www.echogondulfien.canalblog.com](http://www.echogondulfien.canalblog.com)

### EDITO N°19

Les débats sur la réforme de la retraite a un peu éclipsé une autre réforme, celle des collectivités locales et ses conséquences. Ce qui m'inquiète, avant tout, ce sont les conséquences financières ; car à chaque fois que l'on change la répartition des compétences entre Etat, Région, Département, communauté, nos communes héritent de charges nouvelles, mais jamais de revenus supplémentaire. Si l'on compare, à 10 ans d'écart les principales ressources de la commune, à savoir les impôts locaux, la dotation d'état, et la taxe professionnelle (pour St Gondon, il s'agit d'un reversement d'une part de la TP de la Centrale Nucléaire), les impôts locaux ont progressé au rythme de la population (tant mieux) et de l'inflation (il n'y a pas eu de changement de taux), mais la dotation d'état est aujourd'hui la même qu'en 2001. D'autre part, compte tenu de la réforme sur la taxe professionnelle, personne ne sait aujourd'hui ce que deviendra le reversement provenant de la taxe professionnelle de la Centrale. C'est dans cette ambiance d'inquiétude, que la commune de Saint Gondon a décidé avec les services des impôts, comme bien d'autres communes, de vérifier les valeurs locatives des habitation classées en catégories 7 ( une habitation moyenne est en catégorie 6). L'impôt doit être équitable, surtout en période difficile.

Au moment ou nous préparons le budget 2011, il va s'en dire que nous allons resserre les frais de fonctionnement au maximum (par exemple sur le poste énergie), afin d'éviter ou de limiter des hausses d'impôt futures.

La situation n'est pas plus rassurante en ce qui concerne l'eau potable. Jusqu'à ce jour, le prix appliqué par la commune de St Gondon est 1€/m<sup>3</sup> (attention il faut ajouter la taxe appliquée par l'agence de bassin). Ce prix est très raisonnable en comparaisons des tarifs appliqués dans les autres communes (en 2006, il était en moyenne de 1,51€/m<sup>3</sup> dans le Bassin Loire-Bretagne) Mais, comme précédemment, on nous impose des exigences sur les rendements de réseau, sur la qualité de l'eau, qui nous conduisent à faire des investissements importants avec des subventions inférieures à ce qu'elles étaient dans le passé. Par conséquent, le prix de l'eau va augmenter sur les trois ou quatre années qui viennent, au-delà de l'inflation, pour se rapprocher du prix moyen du bassin.

Pour conclure cet édito un peu austère, je vous donne rendez-vous, pour les uns dans les différents banquets associatifs de fin d'année, et pour les autres à la cérémonie des vœux le samedi 8 janvier 2011, salle du P'tit Clou à 10H30 ;

Bonnes fêtes de fin d'année.

Jean Pierre POUIGNY